

Dossier

Le jardin parfumé

et autres plaisirs des sens

Des éphèbes au paradis

« Deux jeunes
amants » peints
par le maître de
l'école d'Ispahan
Reza Abbasi
(1565-1635),
1630. © www.
BRIDGEMANIMAGES.COM

Aux élus, le paradis de l'islam promet une ivresse amoureuse sans fin, prodiguée par leurs épouses célestes et autres houris. Mais qu'en est-il de ces échantons beaux comme des femmes qui, « lorsque vous les verrez, vous semblerez comme perles détachées » ? L'homosexualité dans l'au-delà, ou plutôt la pratique de la sodomie, sera au centre de vives et savantes polémiques opposant les docteurs de l'islam.

par **Frédéric Lagrange**



Si un courant exégétique nie l'intelligibilité des plaisirs célestes et affirme leur sens métaphorique – Ghazâlî (m. 1111) envisage cette possibilité sans prendre clairement position, al-Râzî (m. 1209) et Baydâwî (m. 1286) la défendent –, l'imaginaire musulman médiéval s'est cependant développé en-dehors de ces lectures autorisées propres à de grands intellectuels. Les houris sont majoritairement conçues comme sources de plaisir sensuel pour les Bienheureux.

Mais les pages célestes ont moins intéressé les chercheurs: il faut tout l'avènement de générations d'orientalistes, y compris l'auteur de la première recherche universitaire moderne sur *La Sexualité en islam*, Abdelwahab Bouhdiba (1975), pour ne pas s'interroger sur la nature érotique des *wildân mukhalladûn*, les pages du paradis¹. Est-elle présente lors de la réception même de la prédication muhammadienne, ou cette dimension vient-elle se superposer à d'autres sens? L'épithète *mukhallad* qui qualifie ces jeunes gens signifie-t-il « éternel » dans le sens d'une jeunesse permanente ou « arborant boucles d'oreilles et bracelets »? Tabarî réfute la seconde explication et assure que les Arabes d'antan appellent *mukhallad* l'homme dont on ne voit pas les signes de vieillissement. L'image du *sâqî*, le jeune échanton, nécessairement lestée d'une charge homoérotique dans le monde méditerranéen ancien, apparaît dès l'origine comme plaisir de l'au-delà. Bien avant que l'éphèbe devienne l'objet de passion de la poésie amoureuse de langue arabe, persane ou turque, le portrait coranique des pages dédiés au service des élus et qui leur apportent « des cratères, des aiguères et des

coupes d'un vin fluide / qui ne donnent point mal à la tête ni ne font perdre l'esprit/ne se vident² est celui d'êtres dont la vue est source de plaisir: « Lorsque vous les verrez, ils vous sembleront comme perles détachées.³ » Cette comparaison est naturellement à rapprocher de la qualification des houris, semblables à des « perles cachées » : l'emploi de descriptifs identiques de la beauté féminine et de la beauté mâle adolescente est ici signifiante.

Immoralité = immortalité

Les lectures « syriaques » du Coran, proposées par Christoph Luxenberg et Jan M. F. Van Reeth, ont défendu la thèse (largement critiquée par la majorité des chercheurs sur le texte coranique) selon laquelle houris et pages seraient des erreurs de lecture du ductus consonantique, que le texte originel serait une arabisation de pseudépigraphes bibliques en syriaque, et qu'il faudrait y comprendre: la vigne et ses fruits. Les *wildân mukhalladûn* seraient alors les « fils de la vigne ».

Cette lecture divergente et l'acception traditionnelle des termes peuvent cependant être réconciliées: selon Suzanne Pinckney Stetkevych, « les images qui accompagnent constamment le vin aussi bien dans la poésie que dans les écritures – l'échanson, l'esclave chanteuse, les perles, les épices et le parfum – véhiculent un message d'immortalité. Chose intéressante, ces mêmes symboles appartiennent au culte dionysiaque. [...] La divinité de l'Olympe, les célébrants des cérémonies bachiques, le buveur bédouin, l'âme sauvée du vrai musulman expriment une aspiration commune par des symboles partagés⁴ ».

Il faudrait ici ajouter l'imagerie chrétienne. L'échanson coranique serait ainsi porteur d'une coupe d'immortalité, et trouverait ses racines dans « le même substrat d'archétypes que Ganymède, l'échanson de Zeus ». S. Pinckney Stetkevych en tire une conclusion d'importance pour expliquer que ce qui est illégitime sur terre devient légitime aux cieux: immoralité = immortalité. La sexualité illicite est celle qui n'est pas productive, mais ce qui est illicite sur terre, car distrayant l'homme de ses devoirs, est permis au Jardin. « Les délices du paradis sont donc les désirs immatures et insouciants – ou même, ainsi que Freud le dit, « pervers polymorphes » – de la jeunesse.⁵ »

Contrairement à l'exégèse, le texte sacré ne mentionne littéralement de coït qu'avec les épouses célestes; il est naturel que les *wildân* y soient encore moins désignés en tant qu'objets de jouissance sexuelle, probablement pas envisagée par le milieu de réception de la prédication de Muhammad. Mais ces pages du paradis sont néanmoins clairement objets de jouissance sensuelle, ne serait-ce que par le regard. L'adolescent est dès la fondation de l'islam doté d'une charge érotique, qui ne demandera qu'à être libérée par les constructions du désir masculin, dans le discours de la foi comme dans celui de la littérature.



Des « compagnons de jeu » érotisés

Chez Tabarî, leur beauté est affirmée; mais des commentateurs ultérieurs emploient un vocabulaire emprunté à la poésie érotique: leur jeunesse est éternelle du point de vue de leur fraîcheur (*tarâwa*) et leur taille gracile (*husn qadd*). Même Ghazâlî ne les conçoit pas comme simples serviteurs mais comme compagnons de jeu des élus les moins spirituels: « Celui dont l'amour [de Dieu] en ce bas-monde est lié à son désir pour les jouissances du paradis, pour les houris aux grands yeux et les palais, celui-ci y trouvera la place qu'il souhaite, il y jouera [yal'ab] avec les garçons et y jouira [yatamatta] des femmes; mais c'est là que s'achèvera son plaisir dans l'au-delà, car Dieu ne lui donnera en matière d'amour que l'objet auquel aspire son âme et ce qui flatte son regard. Quant à celui qui aspire au Seigneur de l'au-delà, au Roi ultime, et qui ne désire que Lui avec sincérité et dévouement, il

Le vin, symbole d'immortalité.

Miniature persane safavide, XVII^e s., illustration d'un *diwân* de Saadi. Chiraz, Iran, gouache sur papier. © ROLAND ET SABRINA MICHAUD / AKG-IMAGE

1. Coran, LVI, 17 et 76:19.

2. Coran, LVI, 19.

3. Coran, LXXVI, 19.

4. et 5. « Intoxication and Immortality: Wine and Associated Imagery in al-Ma'arri's garden », *Homeroeroticism in Classical Arabic Literature*, J.W. Wright, Jr. and E.K. Rowson (éd.), New York, 1997, p. 227.

Dossier

Le jardin parfumé

et autres plaisirs des sens

« **Prince et échanton** », miniature persane du XVI^e siècle (détail) inspirée d'un poème d'Alī Mir Shir-Navāi (1441-1501). Gouache sur papier. © ROLAND ET SABRINA MICHAUD/AGK-IMAGE

« **Jupiter et Ganymède** », fresque de 1758-59 attribuée à Anton Raphael Mengs (1728-1779), 1,787 x 1,3 m. Ganymède, prince troyen d'une grande beauté, est enlevé par Zeus qui en fait son amant. Il devient l'échanton des dieux de l'Olympe. © AGK-IMAGES

se verra offrir une place de vérité auprès du Puissant Souverain. Les Justes joueront [yarta'ūn] dans les vergers et vivront dans la félicité des jardins avec les houris et les éphèbes, tandis que les Proches resteront en permanence en Sa Présence, le regard tourné vers Elle, méprisant les plaisirs des jardins qui ne représentent qu'un atome du leur. Certains seront occupés à satisfaire les appétits [shahwa] du ventre et des organes sexuels [farj], tandis que d'autres préfèrent être assis [auprès de Lui].⁶ La proximité de mention des houris et des garçons laisse supposer une même charge érotique dans leurs figures.

Un imaginaire antérieur à celui du Coran liait l'échanton à l'érotisme, un imaginaire concomitant et ultérieur, celui de la poésie, développera cette image. Il est donc inévitable que les pages paradisiaques soient eux aussi atteints par le désir – nulle part ils ne sont conçus en tant qu'objets du désir féminin, tout entier porté vers l'unique époux céleste dans le discours des exégètes. Ce sera là à la fois la tâche de la poésie, et de tout un pan de la littérature d'anecdotes évoquant les transgresseurs et la dissipation morale, le mujūn. « Un véritable cliché en prose comme en poésie sera la prétention qu'un être d'une exceptionnelle beauté est en réalité une houri ou un éphèbe, selon les cas, échappé du paradis. Le rôle relativement indéfini des pages dans le Coran était une invitation aux sous-entendus et aux traits d'esprit suggérant un rôle analogue à celui des houris.⁷ »

Ainsi cette anecdote mettant en scène le poète Abū Nuwās (plus vraisemblablement la « figure littéraire » que le personnage historique mort en 815) : « On dit à Abū Nuwās : Puisse Dieu te donner pour épouses les houris du paradis ! – Les femmes ne m'intéressent point, je préférerais les éphèbes éternels ! »

6. Ghazālī, *Ihyā' 'ulūm al-Dīn*, vol. IV, Maktabat Karyatufutur, Indonésie, s.d. (reprint de Būlāq), p. 325 (*Kitāb al-mahabbat wa-l-shawq, al-qawl fī 'alāmāt mahabbat al-'abd li-llāh*).

7. Zoltan Szombathy, *Mujūn, Libertinism in Mediaeval Muslim Society and Literature*, Exeter, Gibb Memorial Trust, 2013, pp. 98-99.

8. E.K. Rowson, *Homosexuality in the Medieval Islamic World: Literary Celebration vs. Legal Condemnation*, Princeton Mellon Seminar Papers, 1995, non paru.

9. Dans l'histoire universelle du traditionniste damascène Ibn Kathīr (m. 1373) intitulée *Al-Bidāya wa-l-nihāya*, année 478, XII, pp. 137-38 ; et dans *Wāfi bi-l-wafāyāt* du biographe al-Safādī (m. 1363), II, pp. 61-62, citant un ouvrage non précisé du juriste hanbalite irakien Ibn 'Aqīl (m. 1119). C'est le texte du second qui est ici traduit.



Polémiques et sodomites

Mais c'est aussi l'objet d'une polémique savante, elle-même susceptible d'être tournée en satire par la littérature, sur la permissibilité du coït anal avec les éphèbes du paradis. La controverse naît historiquement dans un débat entre deux théologiens de l'école rationaliste mu'tazilite irakienne, Abū 'Alī b. al-Walīd al-Mu'tazilī (m. 1086) et Abū Yūsuf al-Qazwīnī (m. 1095), et ce « locus classicus [...] sera en permanence intégralement reproduit ou sous forme d'allusion dans les manuels de droit hanafite, et ce jusqu'au milieu du XIX^e siècle⁸ ».

Deux ouvrages du XIV^e siècle en donnent une version proche⁹ : « Une controverse se déroula entre Abū 'Alī b. al-Walīd et Abū Yūsuf al-Qazwīnī sur la licéité du coït avec les éphèbes du paradis. Ibn al-Walīd dit : il n'est pas impossible que ce soit là une des jouissances du paradis car il n'y aurait plus de corruption ; la seule raison de son interdiction ici-bas est que [la sodomie] interrompt la procréation et que [l'anus] est lieu soumis à une souillure [adhā]. Or, tout ceci n'existe pas au paradis : c'est pour cela qu'on peut y boire du vin car il ne mène pas à l'ivresse, au désordre et à la perte de raison, et que jouir du vin est permis dans l'au-delà. Abū Yūsuf répondit : l'inclination pour les mâles est une affliction calamiteuse [āha], et elle est un mal en soi, car l'anus est un lieu qui n'a pas été conçu pour le coït. C'est pour cette raison que [la sodomie] n'est pas permise par la loi de Dieu, contrairement au vin. [L'anus] est le lieu par lequel sortent les excréments [al-hadath] et ces viles afflictions ne se trouvent pas au paradis. Ibn al-Walīd répondit : l'affliction [āha] est le fait d'être souillé par l'atteinte, et s'il n'est plus d'atteinte, il ressort qu'il ne demeure que la jouissance. »

Ainsi que l'explique Khaled el-Rouayheb, « ce qui pourrait à première vue apparaître comme une condamnation de

l'homosexualité est en fait une condamnation du désir de pénétrer l'anus par le phallus».

L'inclinaison pour les mâles est une affliction dans la mesure où elle est traduite par un désir de pénétration anale, mais l'attraction ressentie pour la beauté mâle, ou plus précisément la beauté génériquement ambiguë et indécise de l'éphèbe, ne semble nullement disqualifiée par le juriste musulman. Encore faut-il ajouter que l'affliction est causée par la souillure de l'anus, et non par une supposée nature « anormale » dans le désir de pénétrer un autre mâle. Everett K. Rowson relève dans une élaboration ultérieure d'un juriste du XIX^e siècle l'hypothèse d'êtres paradisiaques qui soient « mâles au-dessus de la taille et femelles en-dessous », et note combien ce fantasme donne des indices sur la perception du désir homoérotique chez certains hommes dans les sociétés musulmanes prémodernes.

La remarque demande à être développée : ce serait ainsi le jeune visage masculin qui serait susceptible de susciter le désir et non la masculinité génitale, superfétatoire, obligeant à un coït illicite où l'homme ne peut être conçu que comme partenaire actif de la pénétration. Mais comment concilier ce fantasme avec celui de la première barbe, alors que les élus sont imberbes ? Le débat sur la disponibilité des *wildân* paradisiaques est en quelque sorte l'écho d'une déception, non pas tant vis-à-vis du paradis coranique que de sa description pointilleuse par les légistes, qui rendent les plaisirs terrestres illicites presque plus désirables que ceux d'en haut : il est des jouissances auxquelles il est difficile de renoncer.

Si l'opinion défendant la possibilité de la sodomie au paradis est extrêmement minoritaire parmi les juristes, ainsi que le montre K. El-Rouayheb dans son étude des écrits juridiques de 1500 à 1800, il relève au moins un docteur de la loi ottoman, Muhammad Zirekzâde (m. 1601), qui estime peu plausible que les pages ne soient pas objets d'un désir sexuel, en les rapprochant des beaux garçons imberbes de la poésie amoureuse. Le juriste damascène Hasan al-Bûrînî (m. 1615), lui-même supposé avoir eu une inclination pour les jeunes gens, avançait que « les attractions disponibles au paradis sont de plusieurs formes, incluant les garçons et les *houris* ». K. El-Rouayheb conclut qu'à l'époque ottomane, « le Coran était compris comme condamnant les rapports sexuels entre hommes dans les termes les plus sévères, et décrivant simultanément de beaux éphèbes comme l'une des récompenses de l'au-delà attendant les croyants. Ceci ne pouvait manquer d'apparaître aux savants esthètes comme une confirmation de leurs propres sympathies pour leur amour chaste de la beauté ». La seule nuance à ajouter est que l'esthétisme chaste du monde d'ici-bas semble



déboucher sur des plaisirs plus concrets dans l'au-delà : la chasteté n'est pas la marque d'un esthétisme épuré mais d'une crainte du désir illicite. ●

Frédéric Lagrange est professeur des universités, directeur de l'UFR d'Études Arabes et Hébraïques, Université Paris-Sorbonne (Paris IV). Il est notamment l'auteur de *Islam d'interdits, Islam de jouissances, Téraèdre*, 2008

Cet article est extrait d'une monographie intitulée « Visages de la débauche », à paraître aux éditions Sindbad.

« Le paradis de Muhammad avec les mille *houris*, compagnes de la félicité éternelle ».

Miniature persane, 1030. Bibliothèque nationale de France, Paris.

© MP/LEEMAGE